

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT
 DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE
 HOUDREVILLE**

COMMUNE DE HOUDREVILLE
 54330

SEANCE du 4 AVRIL 2018

Nombre de Membres :
 En exercice 10
 Présents : 09
 Votants : 09

Date convocation
29 mars 2018
Date d'affichage
6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 4 avril à 20 h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MARCHAL, Maire.

Présents : Jacques MARCHAL – Bernard PEIGNIER – Maud ALEXANDRE – Eric CABLE – Claude CRILLON – Régis GAUDARE – Patrice GIFFARD – Nathalie PENNEQUIN – Patricia SERRAR
 Absents : Laurent CORBIER donne pouvoir à Claude CRILLON
 Secrétaire de séance : Maud ALEXANDRE

2018- 0011) 7 FINANCES LOCALES
7.10 divers
CONVENTION RDPD AVEC LE CDG

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'afin d'être en conformité avec la loi, il est dans l'obligation pour chaque collectivité de mettre en place un délégué à la protection des données – DPD

Ce délégué à plusieurs missions :

Informier et conseiller le responsable de traitements des données ainsi que les employés concernés

Contrôler le respect du règlement européen et du droit national en matière de protection des données

Conseiller la collectivité sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et en vérifier l'exécution

Coopérer avec l'autorité de contrôle (CNIL) et être le point de contact de celle-ci

Le centre de gestion propose de mutualiser et de mettre des agents du centre qui pourront assurer la fonction de DPD pour notre collectivité

Le cout de ce service mutualisé correspondant aux frais de personnel mis à disposition (juriste et informaticiens) à 0.057% de la masse salariale

Le maire propose d'adhérer à cette mission par le biais du centre de gestion, par l'intermédiaire d'une convention

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54 pour la mission RGPD pour un montant de 0.057% de la masse salariale

- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

- d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

2018-0012) 7 FINANCES LOCALES
7.10 divers
TRANSACTION AMIABLE DEVERSOIR D'ORAGE

M. le Maire rappelle l'historique de cette affaire et fait la synthèse du rapport d'expertise reçue début janvier 2018.

Suite à une entrevue avec notre conseil Maître TADIC, les parties en présence lors de l'expertise, proposent de suivre l'évaluation financière du préjudice suite au rapport de l'expert.

Le maire propose au membre du conseil, d'entériner la décision de l'expert via la voie juridique à savoir :

Réparation D.O. 31 366.21 €TTC

Remboursement des frais expertise 5 645.07 TTC

Indemnité article 700 : 1 000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Accepte la transaction amiable s'élevant au montant de 38 011.28 TTC

Donne tout pouvoir à Mr le Maire pour effectuer les démarches nécessaires, encaisser le chèque, et effectuer les travaux de mise aux normes du déversoir d'orage

2018-0013) 7 FINANCES LOCALES

7.10 divers

ORIENTATION ASSAINISSEMENT RUE DE LA CHAPELLE

M. le Maire rappelle l'historique de cette affaire et fait la synthèse de l'étude d'assainissement réalisée début janvier 2018.

Le maire propose au membre du conseil la prise en charge de la réalisation d'une canalisation pour toutes les habitations du côté gauche rue de la chapelle qui rejoindra la canalisation existante et le raccordement de cette dernière à la station d'épuration via le poste de refoulement route de Vézelize.

Une fois ces travaux réalisés, chaque habitation, pourra si elle le souhaite, faire les travaux de déconnection de leur propre système d'assainissement autonome.

La redevance assainissement sera alors identique pour l'ensemble des habitants de la commune

Dit que des prévisions budgétaires ont été prévues au BP ASSAINISSEMENT 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré

2018-0014) 7 FINANCES LOCALES

7.10 divers

CONVENTION LOSANGE FIBRE OPTIQUE

M. le Maire informe que la région Grand Est a attribué le 25 juillet 2017 une délégation de service public à la société Losange pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau très haut débit sur les territoires du Grand Est

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Accepte la convention de servitude sur le domaine public non routier au profit de la Ste Losange

Il est a noté que la prévision de l'implantation du SRO est sur le domaine public communal

Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer celle-ci

2018-0015) 7 FINANCES LOCALES

7.10 divers

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Patrice GIFFARD ne prend part au vote pour la subvention les veaux ' lutions

- Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement 2018 aux associations suivantes :

- ADMR du Saintois	100 .00€
- Amis du Camp de Tom	200 .00€
- Groupe sportif de Vézélise	150 .00€
- MJC DE Vézélise	300 .00€
- Anciens combattants du saintois	100 .00€
- FSE du collège de Vézélise	100 .00€
- Club loisirs créatifs	100 .00€
- Equipage	300.00€
- Ecole de Musique d'Haroué	100.00€
- Association Bel Age	200.00€
- PAP portage des repas	100.00€
- Les veaux'Lutions	600.00€
- CCAS	2000.00€

Dit que les crédits sont prévus aux comptes 6574- 657362

2018-0016) 7 FINANCES LOCALES

7.10 divers

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'attribuer une subvention au service de l'assainissement pour un montant de 90 000 € du compte 2041642 « bâtiment et installation » budget communal vers le compte 1314 « subvention équipement » du service ast

Dit que cette subvention sera à amortir à partir de 2019 sur une durée de 15 ans

2018-0017) 7 FINANCES LOCALES

7.2.1 Vote des taux d'imposition

VOTE DES TAUX IMPOTS 2018

Le maire propose de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2018 qui se décomposent de la façon suivante :

- Taxe d'habitation 16.51 %
- Taxe foncière bâti 7.76 %
- Taxe foncière non bâti 14.87 %
- CFE (cotisation foncière des entreprises) 15.64 %

- Décide d'inscrire les montants au BP 2018 pour un produit de 90 820€

2018-0018) 7 FINANCES LOCALES
Décisions budgétaires
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de la commune établi par Madame le Receveur Municipal du Trésor Public de Haroué/Vézelise pour l'année 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 conforme aux écritures de la comptabilité communale.

2018-0019) 7 FINANCES LOCALES
Décisions budgétaires
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2017

Monsieur Bernard PEIGNIER 1^{er} adjoint au maire, présente les résultats du compte administratif 2017

Monsieur Jacques MARCHAL, maire ne prend pas part au vote

RESULTATS COMMUNE 2017			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	183 799,60 €	326 111,03 €	142 311,43€
EXCDT 2016		331 877,22 €	331 877,22 €
EXCDT CLOTURE 2017		657 988,25 €	474 188,65 €
INVESTISSEMENT	49 099,99 €	319 901,25 €	270 801,26€
déficit INVEST 2016	4 802,38 €		4 802,38 €
EXCEDENT NVEST 2017			265 998,88 €
Restes à réaliser reports	424 000,00 €	68 000,00 €	-356 000,00 €
total			-90 001,12 €
AFFECT 1068			-90 001,12 €
EXCDT FONCT	(474 188,65-90 001,12)		384 187,53 €

le conseil municipal après avoir pris connaissance et délibéré,

approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune 2017

2018-0020) 7 FINANCES LOCALES
Décisions budgétaires
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE 2017

Report – Pour rappel	
Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure	4 802.35€
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure	331 877.22 €

Solde d'exécution	
Solde d'exécution (Excédent 001) section investissement	270 801.26 €
Solde d'exécution (Excédent 002) section fonctionnement	142 311.43 €

Reste à réaliser	
En dépense	424 000.00 €
En Recette	68 000.00 €

Besoin net section investissement est donc estimé	90 001.12 €
---	-------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	90 001.12 €
Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	384 187.53 €

2018 0021 7 FINANCES LOCALES
Décisions budgétaires
BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018

Le maire présente le budget primitif de la commune 2018 aux membres du conseil municipal

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le BP 2018 de la commune dont l'équilibre est le suivant :

- FONCTIONNEMENT
 - ✓ Dépenses 671 248 53€
 - ✓ Recettes 671 248 53€

- INVESTISSEMENT
 - ✓ Dépenses 831 090.05 €
 - ✓ Recettes 831 090.05 €

2018-0022) 7 FINANCES LOCALES
Décisions budgétaires
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion de l'assainissement établi par Madame le Receveur Municipal du Trésor Public de Haroué/Vézelise pour l'année 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 conforme aux écritures de la comptabilité communale.

2018-0023) 7 FINANCES LOCALES
Décisions budgétaires
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur Bernard PEIGNIER 1^{er} adjoint au maire, présente les résultats du compte administratif 2017

Monsieur Jacques MARCHAL, maire ne prend pas part au vote

RESULTATS AST 2017			
SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	45 843,63 €	37 977,95 €	- 7 865,68 €
EXCEDENT 2016		11 180,23 €	11 180,23 €
SOLDE 2017			3 314,55 €
INVESTISSEMENT	24 899,35 €	17 442,80 €	- 7 456,55 €
EXCEDENT CLOTURE		17 360,86 €	17 360,86 €
EXCEDENT INV 2017			9 904,31 €
Restes à réaliser reports	8 000,00 €		- 8 000,00 €
total			1 904,31 €
affectation			- €
EXCDT FONCT 2017			3 314,55 €

Après avoir pris connaissance et délibéré,

le conseil municipal

approuve à l'unanimité le compte administratif de l'assainissement 2017

2018- 0024) 7 FINANCES LOCALES
Décisions budgétaires
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSAINISSEMENT 2017

Report – Pour rappel

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	17 360.86 €
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure	11 180.23 €

Solde d'exécution

Solde d'exécution (Déficit 001) section investissement	7 456.55 €
Solde d'exécution (Déficit 002) section fonctionnement	7 865.68 €

Reste à réaliser

En dépense
 En Recette

Besoin net section investissement est donc estimé	0.00 €
---	--------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €
Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	3 314.55 €

2018-0025) 7 FINANCES LOCALES
Décisions budgétaires
BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2018

Le maire présente le budget primitif de l'assainissement 2018 aux membres du conseil municipal

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le BP 2018 de l'assainissement dont l'équilibre est le suivant :

- FONCTIONNEMENT
 - ✓ Dépenses 80 478.05 €
 - ✓ Recettes 80 748.05 €

- INVESTISSEMENT
 - ✓ Dépenses 117 347 11 €
 - ✓ Recettes 117 347.11 €

Le maire

Jacques MARCHAL

réunion du Conseil Municipal qui aura lieu
Mercredi 4 avril 2018 à 20h30 en Mairie salle du conseil municipal

ORDRE DU JOUR :

1. Convention avec CDG pour le règlement général de protection des données
2. Proposition de transaction à l'amiable suite au rapport d'expertise concernant le déversoir d'orage
3. Orientation suite au rapport comparatif d'assainissement rue de la Chapelle
4. Convention losange (fibre optique)
5. Subventions communales 2018
6. Vote des taxes 2018
7. Approbation du compte de gestion (commune – ast)
8. Vote du compte administratif (commune – ast)
9. Affectation du résultat (commune – ast)
10. Vote du budget primitif 2018 (commune – ast)
11. Questions diverses :